

Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

Le Mouvement laïque québécois récipiendaire du Prix de la laïcité Guy-Rocher

Le gouvernement du Québec salue la contribution exceptionnelle du MLQ

Montréal le 16 juin 2021 – Le Mouvement laïque québécois est fier d'annoncer que le tout premier Prix de la laïcité Guy-Rocher, créé par le gouvernement du Québec, lui a été décerné par le ministre responsable de la laïcité, M. Simon Jolin-Barette, lors d'une cérémonie tenue à la BAnQ. « Le MLQ a été créé il y a maintenant 40 ans expressément pour réclamer la reconnaissance juridique de la laïcité de l'État au Québec. Nous voyons dans l'attribution de ce prix une juste reconnaissance du travail accompli pendant toutes ces années par tous ceux et celles qui se sont impliqués au MLQ pour faire de cet objectif démocratique, une réalité maintenant concrétisée avec la loi 21 » a déclaré Daniel Baril, président de l'organisme lauréat.

Depuis sa fondation en 1981, le MLQ a été de tous les combats liés à la laïcité de l'État en produisant plus d'une trentaine de mémoires liés à autant de projets de lois (60, 62, 59, 96 et 21), commissions parlementaires ou autres commissions publiques. Dans ses luttes pour la déconfessionnalisation du système scolaire, pour le droit à l'avortement aux côtés du Dr Henri Morgentaler, pour le droit au mariage des personnes de même sexe ou pour l'abolition de la prière aux séances du conseil municipal de Saguenay (jusqu'en Cour suprême du Canada), le MLQ a toujours revendiqué la laïcité de l'État.

Rappelons qu'à l'automne dernier, devant la Cour supérieure, le Mouvement laïque québécois a pris la défense de la Loi 21. Il a d'ailleurs déjà annoncé qu'il portait la décision du juge Blanchard en appel. Puisque l'organisme ne bénéficie d'aucune aide financière gouvernementale, sa campagne de financement jedonne21.ca se poursuit. 165 000\$ (sur un objectif de 200 000\$) ont déjà été amassés.